

**2MAP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC**  
**793 924 853 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 19 juin,  
A 18 heures,

Les associés de la Société 2MAP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 rue François Arago 33700 MERIGNAC, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe de MALET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum requis des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

## DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 128 621 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 621 euros
A titre de dividendes	125 000 euros
Soit 125,00 euros par action	
Le solde après distribution	3 621 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **1 794 582 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 125 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

160 000,00 euros, soit 160,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Rodolphe de MALET

2MAP  
Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC  
793 924 853 RCS BORDEAUX

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2025**

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 128 621 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 621 euros
A titre de dividendes	125 000,00 euros
Soit 125,00 euros par action	
Le solde après distribution	3 621 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **1 794 582 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 125 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

160 000,00 euros, soit 160,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	31/12/2023
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue :						
- biens	FD		FE		FF	
- services	FG	92 000	FH		FI	92 000
<b>Chiffre d'affaires net</b>	FJ	92 000	FK		FL	92 000
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	225
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>92 225</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	3 490
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	901
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)					GA	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
<b>Total des charges d'exploitations (4) (II)</b>					GF	<b>4 391</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	<b>87 835</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	82 829
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	<b>82 829</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 836
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>4 836</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>					GV	<b>77 993</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>165 828</b>

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

		31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	53
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	53
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX	
Impôts sur les bénéfices		X	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	175 054
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	46 433
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	128 621
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	82 829
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	72 452
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>	<b>Charges antérieures</b>	<b>Produits antérieurs</b>

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	651 770	CV	651 770	651 770
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		75 000
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>651 770</b>	<b>BK</b>	<b>651 770</b>	<b>726 770</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :	BN		BO		
- de biens					
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		70
Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		30 000
Autres créances (3)	BZ	1 430 543	CA	1 430 543	1 478 821
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	557	CG	557	28 500
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>1 431 100</b>	<b>CK</b>	<b>1 431 100</b>	<b>1 537 391</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>2 082 870</b>	<b>IA</b>	<b>2 082 870</b>	<b>2 264 161</b>
(1) Droit au bail			(2) A moins d'1 an CP	(3) A plus d'1 an CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks	Créances	

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

			Net	31/12/2024	Net	31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	10 000	DA	10 000	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	1 000	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	1 790 961	1 789 121	1 789 121
Report à nouveau			DH			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	128 621	161 839	161 839
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK	31 640	31 640	31 640
			<b>DL</b>	<b>1 962 221</b>	<b>1 993 600</b>	<b>1 993 600</b>
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
			<b>DO</b>			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
			<b>DR</b>			
Emprunts obligataires convertibles			DS	185	352	352
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	96 350	187 517	187 517
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	22 778	19 302	19 302
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	934	3 991	3 991
Dettes fiscales et sociales			DY	402	11 399	11 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA		48 000	48 000
Produits constatés d'avance (4)			EB			
			<b>EC</b>	<b>120 648</b>	<b>270 561</b>	<b>270 561</b>
Écarts de conversion passif			<b>V</b>			
			<b>EE</b>	<b>2 082 870</b>	<b>2 264 161</b>	<b>2 264 161</b>

Renvois :						
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
(2) Dont écart de réévaluation libre			ID			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			IE			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	116 841	174 211	174 211
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

2MAP  
Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC  
793 924 853 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 19 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 128 621 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 621 euros
A titre de dividendes	125 000 euros
Soit 125,00 euros par action	
Le solde après distribution	3 621 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **1 794 582 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 125 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

160 000,00 euros, soit 160,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2025**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

Certifié conforme  
Le Président  
Rodolphe de MALET